

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin**LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2541-20 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par l'arrêté du 25 juin 2009, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 relative à la signalisation temporaire (IISR - partie 8) ;

Vu la demande de l'entreprise Colas France à (68120) Pfastatt portant sur la réalisation de travaux de réfection de voirie au niveau du 13 rue Victor Hugo ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue Victor Hugo ;

A R R E T E

Article 1 A compter du mardi 14 octobre 2025 à 8 heures et pendant toute la durée des travaux estimée à deux jours mais pouvant être reportés en fonction des intempéries, la circulation sera interdite sur une partie de la rue Victor Hugo, au droit du chantier, sis à hauteur du numéro 13 de la rue.

A l'entrée de la rue Victor Hugo depuis la rue du Château d'eau, il sera interdit aux véhicules de tourner à droite. La circulation sera déviée par la rue Alphonse de Lamartine, sauf pour les riverains désirant se rendre à leur propriété.

Article 2 La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8^e partie – signalisation temporaire – du 6 novembre 1992.

Article 3 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- gendarmerie de Blodelsheim
- SM des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin
- entreprise COLAS France (68120 Pfastatt)
- affichage

Fessenheim le 2 octobre 2025

Le maire

Claude BRENDER

